

« La décision : mythe et réalité »

Deux conceptions de la décision s'opposent. Selon l'une, la décision est un acte mental (McCann 1986, Pink 1996, Mele 2003) alors que selon l'autre elle n'est rien d'autre qu'un événement : l'apparition d'une intention (O'Shaughnessy 1980, Bratman 1987).

Cette seconde conception identifie la décision à l'effectuation d'un choix. Elle est certainement correcte dans la plupart des cas et même pour des décisions que nous prenons à l'issue d'une délibération. Toutefois, il arrive que la décision se présente plus comme un acte soit parce qu'il nous faut « prendre une décision » pour sortir de notre hésitation, soit parce qu'en prenant une décision nous voulons nous engager envers nous-même. Il nous faudra donc éclaircir les circonstances dans lesquelles une décision-acte est présente et quel rôle irremplaçable elle joue.

On soutiendra qu'on peut alors admettre l'existence de décisions-actes à deux conditions :

Premièrement, il faudra reconnaître que la décision ne conduit pas nécessairement à la formation d'une intention. Autrement dit, il ne suffit pas toujours de décider pour former une intention comme le sens commun semble l'affirmer. C'est là une concession majeure puisqu'elle revient à dire que la décision-acte n'est qu'une des actions mentales qu'on peut faire dans le cadre d'une délibération, même si elle peut être une action « décisive ».

Deuxièmement, la décision doit être conçue comme un acte mental essentiellement linguistique. Une telle conception « performative » de la décision a parfois été envisagée (Davidson 1978, Sobel 1994) parce qu'une décision ressemble à une promesse que l'on se ferait à soi-même. On est tenté d'objecter toutefois que la promesse repose sur des institutions ou conventions (Austin 1962) alors que la décision en mon for intérieur est sûrement indépendante de toute institution. Il est clair cependant que nous pouvons parfois susciter des attentes en annonçant que nous allons faire A sans pourtant avoir fait de promesse. Je soutiendrai donc de façon analogue qu'une décision consiste à énoncer qu'on fera A dans des circonstances appropriées et que cette énonciation tend à nous faire acquérir une intention. Je préciserai enfin le contenu de cette énonciation.